

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

COUR DES COMPTES ET
AUTRES JURIDICTIONS
FINANCIÈRES



PROGRAMME 164

COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre MOSCOVICI

Premier président de la Cour des comptes

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » porte les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme regroupent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des différentes lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. L'action de la Cour des comptes peut se synthétiser par quatre grandes missions : juger, contrôler, certifier et évaluer ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites), procèdent à titre principal, au jugement des comptes des comptables publics, au contrôle des comptes de la gestion et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle 2020 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 arrêté en conférence de programmation réunie par le Premier président de la Cour des comptes. Les thématiques principales de ce plan portent sur la maîtrise des dépenses et la réduction de l'endettement, la compétitivité de l'économie, les conséquences du vieillissement de la population, la formation, la transformation numérique ou encore la transition écologique. La crise de la pandémie de covid-19 a eu évidemment des impacts dans la nature des contrôles réalisés au cours de l'année. Les juridictions financières ont ainsi adapté leurs travaux au contexte de la crise sanitaire. La Cour, en particulier, a adapté son programme en cours d'année pour être en capacité d'analyser la gestion de la crise par les acteurs publics et de mesurer l'efficacité des mesures prises pour en limiter autant que possible les conséquences.

Les juridictions financières ont également pris en compte les impacts à moyen terme de l'épidémie de covid-19. La crise sanitaire, économique et sociale a bouleversé la situation et les perspectives des finances publiques, modifiant en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle confronte les juridictions financières au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense, une garantie indispensable de confiance des citoyens dans l'action publique et de vitalité démocratique. L'exercice 2020 et ses conséquences confirment les fortes attentes des citoyens à l'égard des juridictions financières.

Pour satisfaire ces exigences, les juridictions financières se sont engagées en 2020 dans une réflexion stratégique sur leur avenir à l'horizon 2025. Ce projet « JF2025 » vise à préciser le rôle et la place des juridictions financières au sein d'un environnement institutionnel en mutation et à renforcer leurs relations avec les citoyens. Trois ambitions stratégiques se sont dégagées au cours de cette première phase du projet :

- des juridictions financières davantage au service des citoyens, grâce à des travaux plus diversifiés, plus rapides et plus accessibles ;
- des métiers confortés et modernisés, en avançant vers un régime de responsabilité unifié des gestionnaires publics et un régime de sanctions adapté et en devenant l'acteur majeur dans la conduite de l'évaluation des politiques publiques, économiques, sociales et environnementales en France ;

- des juridictions financières plus intégrées et plus agiles dans leur gouvernance, en harmonisant les compétences de l'ensemble commun que constituent la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2020 s'est soldée par une consommation totale de 220,93 M€ en AE et 218,29 M€ en CP, dont 193,06 M€ (en AE et CP) en dépenses de personnel et 27,87 M€ en AE et 25,24 M€ de CP sur les autres titres. Bien que la crise sanitaire ait eu des conséquences sur l'exécution budgétaire du programme, le niveau de consommation des crédits est globalement conforme à la prévision. En effet, la consommation représente 98% des CP des crédits disponibles, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale et les mouvements de l'année (dont fonds de concours et attributions de produits ainsi que les reports de crédits issus de l'exercice 2019).

Outre les dépenses régulières de fonctionnement, la mobilisation des moyens affectés au programme 164 en 2020 a notamment permis :

- l'achat de matériel sanitaire pour lutter contre la pandémie de la covid-19 ;
- le recours à une prestation d'accompagnement au changement pour la mise en œuvre du projet « JF2025 » ;
- la consolidation et la modernisation de l'infrastructure informatique des juridictions financières ;
- la réalisation des opérations immobilières prévues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Concernant le volet performance du programme, la réalisation 2020 des quatorze indicateurs et sous-indicateurs par rapport à l'exécution 2019, met en évidence des évolutions hétérogènes. En effet, cette réalisation indique que quatre d'entre eux sont en progression, un est stable, sept sont en baisse et deux sont non déterminés. Par ailleurs, cinq de ces indicateurs atteignent la cible 2020, fixée lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2018. Ces résultats démontrent l'engagement des juridictions financières sur des objectifs ambitieux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Garantir la qualité des comptes publics
INDICATEUR 1.1	Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)
INDICATEUR 1.2	Effets sur les comptes des travaux de certification
OBJECTIF 2	Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques
INDICATEUR 2.1	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes
INDICATEUR 2.2	Délais des travaux d'examen de la gestion
OBJECTIF 3	Assister les pouvoirs publics
INDICATEUR 3.1	Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais
INDICATEUR 3.2	Nombre d'auditions au Parlement
OBJECTIF 4	Informier les citoyens
INDICATEUR 4.1	Nombre de retombées presse
INDICATEUR 4.2	Fréquentation du site Internet des juridictions financières
OBJECTIF 5	Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion
INDICATEUR 5.1	Délais de jugement

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Garantir la qualité des comptes publics

INDICATEUR

1.1 – Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes	%	33	16	15-25	15-25	9	15-25
Chambres régionales et territoriales des comptes	%	13,92	18	15-25	15-25	18	15-25

Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, le montant des produits de fonctionnement figurant dans les comptes contrôlés au cours de l'année N ;
- au dénominateur, le montant total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle. Pour des raisons de disponibilité des données, le taux d'une année est calculé sur la base de données de l'avant-dernier exercice (n-2).

INDICATEUR

1.2 – Effets sur les comptes des travaux de certification

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de constats d'audit	Nb	128	124	116	115	Non déterminé	114

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (première et sixième chambre)

Mode de calcul : L'indicateur est constitué par la recension des constats d'audit dans l'acte de certification des comptes de l'État et dans le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1 :

L'évolution de l'indicateur, relatif à la part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics, est particulièrement impactée par la taille des organismes soumis à contrôle. La masse financière de l'organisme ne constitue pas le seul critère de détermination des programmes de jugement des comptes des juridictions financières. En effet, des critères liés aux enjeux ou aux risques présumés sont également considérés. Par ailleurs, les programmes intègrent la nécessaire rotation des contrôles (tous les 4 à 5 ans). En conséquence, la tendance de l'indicateur (attendue à la hausse) peut présenter des fluctuations significatives.

S'agissant de la Cour des Comptes, après une année 2018 qui a connu une part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics particulièrement élevée due au jugement de comptes d'organismes aux masses financières importantes et une année 2019 dans la cible (16 %), l'année 2020 présente, pour sa part, un résultat de 9 %, en deçà de la cible fixée entre 15 et 25 %, résultat dû essentiellement au nombre de décisions rendues (arrêt et ordonnances de décharge) inférieur aux années précédentes.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la couverture du champ de contrôle est conforme à la cible en 2020 (18 %). Il traduit une stratégie de programmation des contrôles plus concentrée sur les masses financières les plus significatives. En 2020, le volume des produits de fonctionnement dont les comptes ont fait l'objet d'un jugement s'élevait à 62 Md€.

Concernant l'indicateur 1.2 :

L'indicateur agrège les constats d'audit portant sur les comptes de l'État et sur les comptes du régime général de sécurité sociale. Une baisse de l'indicateur traduit une amélioration de la fiabilité des états financiers audités. Cet indicateur devrait atteindre une valeur nulle à terme, dans la perspective de la fiabilisation des comptes soumis à la certification. La décomposition selon l'origine des comptes conduit à présenter les projections ainsi :

Nombre de constats d'audit	2018	2019	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Certification des comptes de l'Etat	25	23	22	21	ND	20
Certification des comptes du régime général de la sécurité sociale	103	101	94	94	ND	94

Les résultats relatifs à l'exercice 2020 ne seront connus qu'en mai 2021, lorsque les travaux de certification des comptes auront été achevés.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de l'Etat, la prévision actualisée pour 2020 repose sur l'hypothèse d'une poursuite de la fiabilisation des comptes de l'État. Le rythme de cette évolution dépend des dispositions prises par l'administration pour répondre aux constats d'audit formulés sur les comptes. Ces derniers peuvent concerner des désaccords persistants ou, le plus souvent, des anomalies, limitations ou incertitudes auxquelles l'administration n'a pas encore remédié.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de la sécurité sociale, les effets de la crise sanitaire et les premiers résultats des travaux en cours ont conduit à modifier la prévision pour 2020, en retenant, à titre conservatoire, une stabilité du nombre de constats d'audit.

Pour ce qui concerne la fiabilité des comptes du régime général de sécurité sociale, le nombre de constats d'audit a connu une lente réduction jusqu'en 2019, qui reflétait la résolution de difficultés ponctuelles de traitement comptable de certaines opérations et l'apport d'améliorations utiles, mais de portée encore limitée, aux dispositifs de contrôle interne en vigueur. Cette évolution prenait place dans un contexte marqué par des réformes exposant à de nouveaux risques financiers et comptables ou renforçant des risques préexistants (protection maladie universelle, liquidation unique des retraites des régimes alignés, déclaration sociale nominative, effets de la suppression du régime social des indépendants).

Il est à souligner que les effets de la crise sanitaire et les mesures prises pour y répondre en 2020 ont fait émerger de nouveaux risques, tandis que des améliorations attendues en matière de contrôle interne des opérations effectuées et comptabilisées ont été ralenties ou repoussées.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

De manière générale, la correction des faiblesses des dispositifs de contrôle interne qui affectent défavorablement le versement à bon droit des prestations sociales et l'exhaustivité de la collecte des prélèvements sociaux dépend de transformations en profondeur des processus informatisés de gestion des prestations et des prélèvements. Ces chantiers sont engagés sur des champs partiels et avec une portée inégale selon les branches du régime général. Leur menée à bien, dans des délais maîtrisés, conditionne l'accélération de la trajectoire de levée de constats d'audits.

Il est par ailleurs à souligner que les prévisions et futures cibles de l'indicateur n'intègrent pas les constats d'audit que la Cour pourrait porter, le cas échéant, sur les comptes de la branche autonomie, créée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie et dont les comptes seront certifiés par la Cour à compter de l'exercice 2021.

OBJECTIF**2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques****INDICATEUR mission****2.1 – Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	76	75	75	Sans objet	Sans objet	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

Les données pour 2018 sont renseignées selon le mode de calcul précédent, lequel prenait en compte les recommandations de la Cour publiées entre le 1er mars de l'année n-3 et la fin février de l'année n, contre celles publiées au cours de l'année n-3 à partir de l'exercice 2019. L'assiette de l'indicateur évolue ainsi dans la mesure où le nombre de recommandations suivies par la Cour sera mécaniquement réduit des deux tiers, la Cour ne suivant plus que les recommandations publiées au cours de l'année n-3. Avant cette évolution méthodologique, le suivi concernait environ 1 900 recommandations pour les CRTC et 1 500 pour la Cour.

INDICATEUR**2.2 – Délais des travaux d'examen de la gestion**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes	mois	15	14	15-17	16-17	13,6	15-17
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	14,82	15,74	13-15	14-16	16,5	13-15

Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1 :

L'actualisation de la prévision de 2020 traduit le report du suivi annuel des recommandations qui a été décidé au cours du mois d'avril 2020 par la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes. Cette décision résulte de la difficulté de réaliser la campagne annuelle de suivi dans de bonnes conditions, en raison de la crise sanitaire qui nécessitait une mobilisation totale des ministères et administrations, tandis que le report des élections municipales a affecté la capacité des exécutifs des collectivités concernées à se conformer aux obligations de suivi des recommandations prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite « NOTRe »).

Par conséquent, il a été décidé d'utiliser la prochaine campagne de suivi des recommandations pour effectuer parallèlement deux synthèses annuelles. Pour la Cour, seront suivies parallèlement en 2021 les recommandations de l'année 2017 et celles de 2018. Pour les chambres régionales et territoriales, cette double campagne de suivi permettra également le basculement en année civile avec deux synthèses, l'une portant sur les recommandations émises entre octobre 2018 et décembre 2019, l'autre sur celles émises en 2020. La première synthèse annuelle de cette campagne, qui couvre une période de 15 mois, impliquera donc une rupture de série.

Parallèlement à ces campagnes de suivi systématiques, les juridictions financières continuent de veiller, à l'occasion de chacun de leurs rapports, à la qualité de leurs recommandations afin qu'elles soient des outils d'aide à la décision dont les acteurs publics puissent pleinement se saisir. On peut noter que la part des recommandations totalement mises en œuvre est passée de 24 % des recommandations suivies en 2018, à environ 30 % en 2019.

Concernant l'indicateur 2.2 :

La durée d'un examen de la gestion varie selon les caractéristiques de l'entité ou de l'activité contrôlée. Du fait de la procédure contradictoire qui induit un double examen par la formation délibérante, elle est en moyenne supérieure à un an. Les contrôles particulièrement complexes, ou portant sur un périmètre large, peuvent avoir une durée plus longue.

S'agissant de la Cour des comptes, le résultat pour l'exercice 2020 s'établit à 13,6 mois et confirme la tendance à la baisse observée depuis 2014 (pour mémoire la durée moyenne constatée était alors de 18 mois) et ce, malgré le contexte de crise sanitaire.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le délai des travaux d'examen de gestion est légèrement supérieur à la limite haute de la cible fixée (16,5 mois pour 15 mois maximum souhaités) et à la réalisation 2019. Cette dégradation du délai moyen des procédures d'examen de la gestion en 2020 résulte :

- de l'indisponibilité des organismes contrôlés pour répondre aux demandes de communication des juridictions financières durant la période de crise sanitaire, de l'impossibilité de finaliser les instructions avec des entretiens et contrôles sur place. Cet état de fait a été encadré par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgences sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période. Les demandes de délais supplémentaires adressées aux juridictions financières ont ainsi été accordés ;
- du report du second tour des élections municipales au 28 juin 2020. Il a eu pour conséquence un allongement automatique de la période de réserve à laquelle sont soumises les chambres régionales et territoriales des comptes pendant laquelle elles ne peuvent notifier leurs contrôles. Cette période de réserve fut ainsi en vigueur du 1er décembre 2019 jusqu'au 28 juin au soir.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**3 – Assister les pouvoirs publics****INDICATEUR****3.1 – Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes	%	85	91	95	90	90	95

Commentaires techniquesSource des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Dans le cas des « rapports obligatoires » prévus par la LOLF et la LOLFSS, le délai pris comme référence est celui résultant de ces textes. Dans le cas des travaux réalisés en application de l'article L. 132-7 du code des juridictions financières, ce délai est celui convenu entre la Cour et le Premier ministre. Dans celui des travaux réalisés au titre des articles LO. 132-3-1, L. 132-5 et L. 132-6 du code des juridictions financières, il s'agit de celui convenu entre la Cour et le Parlement.

Les résultats pour 2020 sont comptabilisés hors retards directement imputables à la crise sanitaire.

INDICATEUR**3.2 – Nombre d'auditions au Parlement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	85	75	80	50	48	80

Commentaires techniquesSource des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes du Parlement, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.

ANALYSE DES RÉSULTATSConcernant l'indicateur 3.1 :

La crise sanitaire a eu des conséquences significatives sur les conditions de réalisation des travaux de la Cour des comptes. En effet, bien que la Cour se soit organisée pour continuer à travailler normalement, le confinement et la forte sollicitation des administrations ont compliqué la contradiction, voire l'instruction des rapports, en la privant de certains de ses interlocuteurs.

Comme la prévision actualisée, l'exécution de 2020 est présentée corrigée de l'impact direct de la crise sanitaire. En effet, le taux de rapports remis dans les délais en 2020 s'élève à 55 %, soit 12 rapports sur 22. Sur les 10 rapports remis avec retard, 8 retards sont directement imputables à la crise sanitaire. Ainsi, 20 rapports sur 22 auraient été rendus dans les temps en l'absence de crise (90 %). Ces rapports ont fait l'objet d'un courrier du Premier président au président de l'instance demandeuse imputant explicitement le retard à la crise sanitaire et sollicitant des délais

complémentaires. Les « rapports obligatoires » ont tous été transmis dans les délais prévus par les textes. Les délais supplémentaires sollicités sont en moyenne légèrement supérieurs à deux mois.

Concernant l'indicateur 3.2 :

Du fait de la crise sanitaire, le nombre d'auditions a été fortement réduit en 2020 par rapport à 2018 et 2019 (avec 48 auditions, contre respectivement 85 et 75), tout en demeurant nettement supérieur à celui de 2017 (37 auditions). 17 auditions ont été réalisées en visioconférence.

La cible pour 2020 reposait sur l'hypothèse selon laquelle la forte augmentation observée en 2018 et 2019 serait maintenue (le nombre d'auditions étant jusqu'alors d'environ 40 par an en moyenne). Cette augmentation est essentiellement due au « Printemps de l'évaluation » de l'Assemblée nationale.

OBJECTIF

4 – Informer les citoyens

INDICATEUR

4.1 – Nombre de retombées presse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes	Nb	24 771	27 140	40 000	20 000	18 471	27 000
Chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	6 958	11 931	6 605	6 500	8 618	6 880

Commentaires techniques

Source des données : Revue de presse des juridictions financières, Cour des comptes (Dir. Communication) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Pour la Cour, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations de la Cour et de son Premier président, sans limitation de délai post-publication. Pour les chambres régionales et territoriales, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations des juridictions concernées.

INDICATEUR

4.2 – Fréquentation du site Internet des juridictions financières

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières	Nb	665 011	2 048 257	680 000	2 400 000	2 539 586	640 000

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Nombre de visiteurs uniques sur le site internet des juridictions financières durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation technique du site Internet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 4.1 :

Les juridictions financières ont dû faire face en 2020 à deux événements exceptionnels : le départ du Premier président de la Cour des comptes en janvier (qui n'a été remplacé qu'en juin) et la crise sanitaire.

Ces deux événements ont entraîné une diminution sensible du nombre de publications de la Cour passé de 82 en 2019 à 50 en 2020, soit -28 %, en raison notamment de la diminution du nombre de référés signés par le Premier président) et rendue plus difficile la possibilité d'obtenir l'écho habituel des travaux, compte tenu de la saturation des médias par la crise et ses conséquences. La diminution de 32 % du nombre de retombées presse de la Cour par rapport à 2019 apparaît comme plutôt limitée dans ces conditions.

Moins dégradée que prévu mais contrainte par la même pression médiatique, l'évolution des retombées presse des chambres régionales et territoriales des comptes a connu de son côté une diminution de près de 28 % par rapport à 2019.

Concernant l'indicateur 4.2 :

Après une croissance exceptionnelle en 2019 (triplément de l'audience) et en dépit de la diminution du nombre de publications, la fréquentation du site des juridictions financières a continué de progresser sensiblement en 2020 (+24 %). Le nombre de visites totales (2 852 549 en 2020) a progressé de 14 % mais le nombre de pages visitées (4 850 447) a de son côté légèrement diminué (-4 %).

OBJECTIF

5 – Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion

INDICATEUR

5.1 – Délais de jugement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Cour des comptes	mois	12,3	12,3	10-11	11	10,8	10-11
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	7,79	7,50	7-8	8-9	10,3	7,9
Cour de discipline budgétaire et financière	mois	33,3	41,2	36	41	41	36

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (greffe), chambres régionales et territoriales des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

Mode de calcul : Pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai est calculé entre la notification du réquisitoire (acte par lequel la procédure de mise en jeu de la responsabilité est lancée par le Parquet) et la lecture de l'arrêt (Cour des comptes) ou du jugement (chambres régionales et territoriales des comptes). Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai est calculé entre la date de saisine par la Cour des comptes, par le Parquet ou par un ministre, et la date de notification de l'arrêt.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour la Cour des comptes, le délai moyen de jugement est de 10,8 mois pour l'année 2020, soit un résultat significativement inférieur aux délais observés en 2018 et 2019 (12,3 mois) et plus largement depuis 2016. Ainsi, pour la première fois depuis 2015, la réalisation 2020 se situe dans la cible comprise entre 10 et 11 mois et ce, malgré le contexte de la crise sanitaire.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes le délai moyen de jugement est supérieur à la cible et à la réalisation 2019. Cette dégradation s'explique principalement par le fait que les notifications de réquisitoire et les audiences publiques ont dû être reportées durant la période de confinement.

Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai moyen de traitement des affaires en 2020 n'a pas été conforme aux prévisions envisagées et reste au niveau de celui constaté en 2019. Néanmoins, sans la crise sanitaire qui a entraîné le décalage de plusieurs mois des audiences programmées au printemps 2020, ce délai aurait été proche de 38 mois, soit en amélioration par rapport à 2019. Il reste que les efforts conjoints de la Cour de discipline budgétaire et financière et du ministère public devront être accentués afin de maîtriser la durée de chacune des étapes de la procédure et éviter que la dégradation constatée en 2019 et 2020 ne se poursuive.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	739 000 579 401			41 180 452 39 782 917	41 760 194
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610 16 301 452	16 611 610
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953 61 737 024	62 618 953
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908				36 367 631 35 763 908	36 367 631
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167 7 165 792	7 481 167
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745 4 839 059	4 919 745
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	26 143 799 26 276 449	1 940 000 642 394	43 500 24 441	55 208 023 54 991 291	55 258 023
Total des AE prévues en LFI	195 521 282	26 882 799	1 940 000	43 500	224 387 581	225 017 323
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+609 474 (hors titre 2)		+609 474	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+194 261		+2 777 273 (hors titre 2)		+2 971 534	
Total des AE ouvertes	195 715 543		32 253 046 (hors titre 2)		227 968 589	
Total des AE consommées	193 058 758	26 855 850	642 394	24 441	220 581 444	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	539 000 491 242			40 980 452 39 694 759	41 560 194
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610 16 301 452	16 611 610
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953 61 737 024	62 618 953
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908				36 367 631 35 763 908	36 367 631
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167 7 165 792	7 481 167
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745 4 839 059	4 919 745
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	23 222 061 23 156 591	1 051 500 1 563 018	43 500 24 441	51 397 785 52 792 056	51 447 785

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP prévus en LFI	195 521 282	23 761 061	1 051 500	43 500	220 377 343	221 007 085
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+609 474 (hors titre 2)		+609 474	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+194 261	+1 682 391 (hors titre 2)			+1 876 652	
Total des CP ouverts	195 715 543	27 147 926 (hors titre 2)			222 863 469	
Total des CP consommés	193 058 758	23 647 833	1 563 018	24 441	218 294 050	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 857 236			41 713 478	42 467 350 40 538 836
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581	16 514 581 16 317 678
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796	62 516 796 61 314 127
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516				36 069 781	36 069 781 35 552 516
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917	7 525 917 7 344 982
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178	4 920 178 4 813 897
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	34 455 640 35 310 282	1 235 000 2 099 538	50 000 67 623	62 957 950	62 957 950 64 931 248
Total des AE prévues en LFI	195 078 041	35 855 640	1 235 000	50 000	232 218 681	232 972 553
Total des AE consommées	192 478 604	36 167 518	2 099 538	67 623		230 813 283

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 769 253			41 713 478	42 467 350 40 450 853
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581	16 514 581 16 317 678
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796	62 516 796 61 314 127
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781				36 069 781	36 069 781

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	35 552 516					35 552 516
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917	7 525 917 7 344 982
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178	4 920 178 4 813 897
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	22 113 640 26 201 234	1 280 000 1 186 395	50 000 67 623	50 660 950	50 660 950 54 909 056
Total des CP prévus en LFI	195 078 041	23 513 640	1 280 000	50 000	219 921 681	220 675 553
Total des CP consommés	192 478 604	26 970 487	1 186 395	67 623		220 703 109

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	192 478 604	195 521 282	193 058 758	192 478 604	195 521 282	193 058 758
Rémunérations d'activité	125 780 727	127 758 821	126 187 638	125 780 727	127 758 821	126 187 638
Cotisations et contributions sociales	65 890 133	66 924 755	66 169 163	65 890 133	66 924 755	66 169 163
Prestations sociales et allocations diverses	807 745	837 706	701 956	807 745	837 706	701 956
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	36 167 518	26 882 799	26 855 850	26 970 487	23 761 061	23 647 833
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 167 518	26 882 799	26 855 850	26 970 487	23 761 061	23 647 833
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 099 538	1 940 000	642 394	1 186 395	1 051 500	1 563 018
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 066 133	1 005 000	642 394	1 152 990	677 500	1 563 018
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	33 405	935 000	0	33 405	374 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	67 623	43 500	24 441	67 623	43 500	24 441
Transferts aux autres collectivités	67 623	43 500	24 441	67 623	43 500	24 441
Total hors FdC et AdP		224 387 581			220 377 343	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+194 261			+194 261	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 386 747			+2 291 865	
Total*	230 813 283	227 968 589	220 581 444	220 703 109	222 863 469	218 294 050

* y.c. FdC et AdP

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	70 488			70 488		
Autres natures de dépenses	869 936	629 742	609 474	869 936	629 742	609 474
Total	940 424	629 742	609 474	940 424	629 742	609 474

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		9 334		9 334				
03/2020		2 664		2 664				
04/2020		48 253		48 253				
07/2020		3 685		3 685				
09/2020		357 925		357 925				
10/2020		171 933		171 933				
11/2020		10 055		10 055				
12/2020		5 625		5 625				
Total		609 474		609 474				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		1 144 864						
Total		1 144 864						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020	194 261	67 723	194 261	67 723				
Total	194 261	67 723	194 261	67 723				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020		1 584 222		1 634 204				
Total		1 584 222		1 634 204				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						19 536		19 536
Total						19 536		19 536

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	194 261	3 406 283	194 261	2 311 401		19 536		19 536

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	739 000 579 401	41 760 194 39 782 917	40 441 452 39 203 516	539 000 491 242	41 560 194 39 694 759
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452		16 611 610 16 301 452	16 611 610 16 301 452		16 611 610 16 301 452
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024		62 618 953 61 737 024	62 618 953 61 737 024		62 618 953 61 737 024
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908		36 367 631 35 763 908	36 367 631 35 763 908		36 367 631 35 763 908
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792		7 481 167 7 165 792	7 481 167 7 165 792		7 481 167 7 165 792
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059		4 919 745 4 839 059	4 919 745 4 839 059		4 919 745 4 839 059
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	28 127 299 26 943 285	55 258 023 54 991 291	27 080 724 28 048 006	24 317 061 24 744 050	51 447 785 52 792 056
Total des crédits prévus en LFI *	195 521 282	28 866 299	224 387 581	195 521 282	24 856 061	220 377 343
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+194 261	+3 386 747	+3 581 008	+194 261	+2 291 865	+2 486 126
Total des crédits ouverts	195 715 543	32 253 046	227 968 589	195 715 543	27 147 926	222 863 469
Total des crédits consommés	193 058 758	27 522 686	220 581 444	193 058 758	25 235 292	218 294 050
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 656 785	+4 730 360	+7 387 145	+2 656 785	+1 912 634	+4 569 419

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation en AE hors titre 2 présentée dans le tableau ci-dessus intègre des écritures négatives liées aux clôtures d'engagements juridiques sur des années antérieures à 2020. Ces opérations comptables ont pour effet de réduire artificiellement la consommation réelle en AE du programme et ne permettent pas de comparer directement l'exécution aux crédits ouverts au 31 décembre 2020. Ainsi, l'exécution en AE hors titre 2 présentée dans le RAP 2020, soit 27 522 686 €, doit être retraitée de 348 976 €, exclusivement en titre 3. A la suite de ces retraitements, la consommation du programme s'établit à 27 871 662 en AE hors titre 2 et 25 235 292 € en CP hors titre 2.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	195 521 282	28 853 878	224 375 160	195 521 282	24 843 640	220 364 922
Amendements	0	+12 421	+12 421	0	+12 421	+12 421
LFI	195 521 282	28 866 299	224 387 581	195 521 282	24 856 061	220 377 343

Conformément aux modalités particulières de gestion des crédits du programme, la réserve de précaution est dégelée au nom de l'indépendance des juridictions financières. La réserve de 1,97 M€ (dont 0,98 M€ sur le titre 2 et 0,99 M€ sur le hors titre 2) a ainsi été intégralement levée dès le début de l'année.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0,00	769,00	793,00	0,00	770,91	-22,09
1135 – Catégorie A	0,00	541,94	514,00	0,00	551,45	+37,45
1136 – Catégorie B	0,00	261,92	281,00	0,00	252,26	-28,74
1137 – Catégorie C	0,00	199,44	214,00	0,00	188,26	-25,74
Total	0,00	1 772,30	1 802,00	0,00	1 762,88	-39,12

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	+2,84	-0,93	+4,78	-5,71
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+8,93	+0,58	+10,89	-10,31
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-4,22	-5,44	+2,31	-7,75
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-9,25	-1,93	+2,18	-4,11
Total	0,00	0,00	-1,70	-7,72	+20,16	-27,88

La consommation 2020 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 763 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de 9 ETPT par rapport à la consommation dans Chorus (1 754 ETPT) pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans Chorus (3 ETPT), des agents en demi-traitement maladie qui sont décomptés pour 0,5 ETPT quelle que soit leur quotité de travail (4 ETPT) et de la correction de la valeur moyenne ETPT hors paye sans ordonnancement préalable des personnels des collectivités d'outre-mer calculée dans Chorus (2 ETPT).

Les corrections techniques se rapportent d'une part, aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) intervenues, et d'autre part, à la diminution du nombre d'agents en contrat à durée déterminée de moins de 10 mois de catégorie C.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	130,70	26,00	6,29	136,10	27,00	7,06	+5,40	+3,00
1135 – Catégorie A	71,30	14,80	5,99	71,90	0,00	7,77	+0,60	+2,00
1136 – Catégorie B	28,50	10,00	6,34	19,80	0,00	8,11	-8,70	0,00
1137 – Catégorie C	19,00	8,00	6,67	20,40	0,00	9,52	+1,40	0,00
Total	249,50	58,80		248,20	27,00		-1,30	+5,00

SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Le nombre total des sorties s'établit à 249,5 ETP pour 200 ETP initialement prévus.

En catégorie A+, alors que 107 départs avaient été prévus (dont 26 à la retraite), 130,7 départs ont été constatés dont 36,8 fins de détachement, 35 départs en détachement, 26 départs à la retraite, 19,4 situations interruptives (disponibilités, congés longue durée, congés parentaux), 1 fin de contrat et 10,5 départs définitifs (démissions, décès). A cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 2 ETP.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 50 (dont 12 départs à la retraite). Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 71,3 ETP dont 31,6 fins de détachement et de PNA (CIGeM), 14,8 départs à la retraite, 12,7 départs en détachement ou PNA, 5 démissions de contractuels, 4 fins de contrat, 1 congé parental et 0,8 départ en disponibilité. À cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 1,4 ETP.

Les sorties en catégorie B s'établissent à 28,5 (dont 13 fins de détachement, 10 départs à la retraite, 3 départs en détachement, 2 congés de longue durée et une diminution des quotités de travail de 0,5) pour une prévision initiale de 28 (dont 12 départs à la retraite).

Enfin, la catégorie C a enregistré 19 sorties (dont 8 départs à la retraite, 4 fins de détachement, 3 départs en détachement, 2 congés de longue durée, 1 décès et 1 départ en disponibilité). Le PAP 2020 prévoyait 15 départs dont 8 à la retraite.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2020

Le nombre total des entrées s'établit à 248,2 ETP pour 205 ETP initialement prévus. Le solde des entrées et des sorties s'établit à – 1,3 ETP.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées (136,1 ETP) sont supérieures aux prévisions initiales (110 ETP), compte tenu notamment de la réforme de la scolarité de ENA qui a eu pour conséquence la sortie de deux promotions sur l'année 2020. Le détail des entrées est le suivant :

- 16 magistrats recrutés à la sortie de l'ENA ;
- 4 recrutements d'officiers en application de l'article L.4139-2 du code de la défense ;
- 7 nominations au tour extérieur ;
- 11 agents contractuels dont 6 experts en certification ;
- 54 détachements entrants dont 13 rapporteurs extérieurs, 8 magistrats Cour, 32 magistrats de CRTc et 1 CMSE issu de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- 43 réintégrations après détachement ou disponibilité.

A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 1,1 ETP.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées (71,9 ETP) supérieur aux prévisions initiales (52 ETP), notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2020 (40,2 ETP) est légèrement inférieur à la prévision (43 ETP).

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements (91 ETP). Les autres modes d'entrée restent plus limités (13 agents contractuels et 5,3 réintégrations après détachement, disponibilité ou congé parental). A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 2,8 ETP. Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 112,1 ETP pour une prévision initiale de 95 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	787,00	789,57	0,00	0,00	-0,76	777,70
Services régionaux	1 015,00	973,31	0,00	0,00	-0,94	1 010,10
Total	1 802,00	1 762,88	0,00	0,00	-1,70	1 787,80

Les effectifs de la Cour des comptes sont positionnés sur la ligne « Administration centrale » et les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTCC) sont positionnés sur la ligne « Services régionaux ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
21 – Examen des comptes publics	344,00	328,00
22 – Contrôle des finances publiques	147,00	142,00
23 – Contrôle des gestions publiques	553,00	537,88
24 – Evaluation des politiques publiques	322,00	312,00
25 – Information des citoyens	64,00	60,00
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	42,00	41,00
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	330,00	342,00
Total	1 802,00	1 762,88
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 6

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
(ETP ou effectifs physiques)		1 313	
Effectifs gérants	30,1	2,29 %	
administrant et gérant	18,1	1,38 %	
organisant la formation	4,3	0,33 %	
consacrés aux conditions de travail	3,2	0,24 %	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	4,5	0,34 %	

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
63,92 % (1 313 effectifs physiques)	23,13 % (475 effectifs physiques)	3,46 % (71 effectifs physiques)	9,49 % (195 effectifs physiques)

Commentaires et mode de calcul :

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines de la Cour des comptes. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (47,1 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels des juridictions financières (Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes), sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines des juridictions financières, un coefficient de 63,9 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte du volume important :

- des personnels accueillis en détachement entrant (magistrats de CRTC, rapporteurs extérieurs à la Cour, autres personnels de catégorie A, B et C) ;
- des personnels exerçant leurs fonctions hors des juridictions financières et continuant de faire l'objet d'actes de gestion (notamment les magistrats).

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 30,1 ETP.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	125 780 727	127 758 821	126 187 638
Cotisations et contributions sociales	65 890 133	66 924 755	66 169 163
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 863 155	48 807 999	47 930 642
– Civils (y.c. ATI)	47 507 760	48 433 394	47 546 050

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
– Militaires	355 396	374 605	384 592
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	18 026 977	18 116 756	18 238 521
Prestations sociales et allocations diverses	807 745	837 706	701 956
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	192 478 604	195 521 282	193 058 758
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	144 615 449	146 713 283	145 128 115
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » sont de 74,6 % pour les personnels civils et de 126,07 % pour les personnels militaires. Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 20 agents pour 0,19 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	144,68
Exécution 2019 hors CAS Pensions	144,62
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,06
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,50
– Mesures de restructuration	-0,13
– Autres dépenses de masse salariale	0,69
Impact du schéma d'emplois	-0,32
EAP schéma d'emplois 2019	1,35
Schéma d'emplois 2020	-1,66
Mesures catégorielles	0,16
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,23
GVT positif	2,07
GVT négatif	-1,84
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,10
Indemnisation des jours de CET	0,53
Mesures de restructurations	0,06
Autres rebasages	-0,49
Autres variations des dépenses de personnel	0,27
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,11
Autres variations	0,38
Total	145,13

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2019, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET), aux dépenses liées à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), aux mesures d'accompagnements des restructurations assurées en 2012 et 2013 (décret n°2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des CRTC) et de 2015 (loi n°2015-29

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

du 16 janvier 2015) ainsi qu'aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à disposition à l'extérieur des juridictions financières (0,69 M€).

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2020, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,53 M€, les mesures d'accompagnement des restructurations à hauteur de 0,06 M€. La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-0,69 M€) et aux dépenses réalisées sur fonds de concours au titre des jumelages avec l'Algérie et le Maroc (0,20 M€). Par ailleurs, l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 17 agents pour un montant de 4 326 € et aucun versement n'est intervenu en 2020 concernant les mesures pour les bas salaires.

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2020 à 0,23 M€ (0,16 % de la masse salariale hors CAS pensions). Le GVT positif de l'ensemble des personnels des juridictions financières s'élève à 2,07 M€ (1,43 % de la masse salariale hors CAS pensions). La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif (ou effet de noria) représente une économie de masse salariale de 1,84 M€ soit 1,27 % de la masse salariale hors CAS.

Les « autres variations des dépenses de personnel » inscrites pour 0,27 M€ correspondent à la variation des dépenses de prestations sociales et allocations diverses (-0,11 M€) ainsi qu'aux autres variations des dépenses de personnels constatées en 2020 (augmentation des indemnités outre-mer, du coût des congés longue durée, du coût des apprentis, de la rémunération des contractuels et réexamen du RIFSEEP) pour un montant global de 0,38 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	95 153	118 241	107 464	83 278	104 065	94 175
1135 – Catégorie A	59 961	68 521	62 837	51 779	59 705	54 273
1136 – Catégorie B	40 941	46 858	41 582	35 466	40 641	35 905
1137 – Catégorie C	34 880	37 935	37 234	30 028	32 630	32 032

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (par la voie du détachement notamment). Parmi les personnels de catégorie A+, il peut être précisé :

- le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat de la Cour est de 99 449 € et de 87 650 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes ;
- le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat de la Cour est de 115 325 € et de 99 433 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						161 666	161 666
Mise en oeuvre du protocole PPCR	1 493	A+, A et C	Magistrats, corps administratifs et techniques	01-2020	12	161 666	161 666
Total						161 666	161 666

La seule mesure catégorielle intervenue sur le programme 164 est liée à l'application du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 802	620 481		620 481
Logement	30	85 038		85 038
Famille, vacances	350	72 579		72 579
Mutuelles, associations	70	11 210		11 210
Prévention / secours	1 802	61 930		61 930
Total		851 238		851 238

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Les dépenses relatives aux prestations famille/vacances sont en baisse du fait notamment de l'annulation de l'arbre de Noël.

S'agissant des dépenses relatives aux mutuelles et associations, la Cour des comptes a poursuivi son partenariat avec des associations de référence dans le domaine de l'accompagnement des agents en situation de handicap et a procédé à l'acquisition de matériels adaptés. La baisse tient compte de la non réalisation des prestations d'aide à domicile due au contexte sanitaire.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	28 011		69 073		97 084	
	2	SUB du parc	m ²	22 349		58 730		81 079	
	3	SUN du parc	m ²	10 779		21 162		31 941	
	4	SUB du parc domanial	m ²	22 349		33 188		55 537	
	5	Ratio SUB / SHON	%	79,79%		85,03%		83,51%	
Occupation	6	Poste de travail	nb	872		1 065		1 937	
	7	Ratio SUN / poste de travail	m ² / PT	12		20		16	
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	546 289		751 406		1 297 695	
			€ programme 723	0		0		0	
			total	€	546 289		751 406		1 297 695
9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	24,44		12,79		16,01		
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE "164"	245 433	AE "164"	465 570	AE "164"	711 003
				CP "164"	203 421	CP "164"	432 591	CP "164"	636 012
				AE "723"	71 441	AE "723"	276 460	AE "723"	347 901

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	(parc domanial et quasi-propriété)		CP "723"	40 500	CP "723"	321 096	CP "723"	361 596
			Total AE	316 874	Total AE	742 030	Total AE	1 058 904
			Total CP	243 921	Total CP	753 687	Total CP	997 608
11	Ratio entretien lourd * / SUB	€/ m ²	AE	14,18	AE	22,36	AE	19,07
	(parc domanial et quasi-propriété)		CP	10,91	CP	22,71	CP	17,96
12	Coût des travaux structurants	€	AE "164"	531 421	AE "164"	0	AE "164"	531 421
			CP "164"	1 436 926	CP "164"	0	CP "164"	1 436 926
			AE "723"	0	AE "723"	790 889	AE "723"	790 889
			CP "723"	0	CP "723"	242 841	CP "723"	242 841
			Total AE	531 421	Total AE	790 889	Total AE	1 322 310
			Total CP	1 436 926	Total CP	242 841	Total CP	1 679 767

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière s'inscrit dans la trajectoire de densification, d'adaptation des espaces et d'amélioration du cadre de travail.

(1-5) Surfaces : Il s'agit des surfaces consolidées de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, après l'application des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015.

(8) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective), la sécurisation, la modernisation et la rénovation des équipements des bâtiments relevant de l'occupant, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration. La consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des bureaux ainsi qu'aux travaux d'entretien courant en matière de menuiserie, chauffage, climatisation et plomberie. S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), la consommation est principalement due aux travaux réalisés en matière de menu entretien ou à la suite de certaines opérations portant notamment sur le remplacement de la motorisation du portail électrique de la CRC Nouvelle-Aquitaine ou la reprise de la ventilation des locaux ainsi que la réfection de la canalisation de la CRC Bourgogne-Franche-Comté.

(10-12) L'entretien lourd et les travaux structurants sont de la responsabilité de l'État propriétaire.

L'entretien lourd recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux. Sur le programme 164, la consommation résulte principalement des opérations de modernisation des réseaux de la grand' chambre de la Cour des comptes ainsi que le raccordement au chauffage urbain pour les CRC Grand Est et Centre-Val de Loire. Sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », la consommation résulte principalement des opérations consistant à remplacer le tableau divisionnaire de la CRC Hauts-de-France et les deux chaudières de la CRC Bourgogne-Franche-Comté.

Les travaux structurants correspondent aux crédits consommés en titre 5 relevant des programmes 164 et 723. Sur le programme 164, la consommation est principalement issue de l'exécution et l'achèvement des travaux de restructuration des circulations verticales et des pièces connexes situées au 44 rue Mont Thabor. Sur le programme 723, la consommation a exclusivement pour origine les travaux de restructuration et de réhabilitation de la CRC Réunion. Cette opération, dont l'engagement a eu lieu au mois de décembre 2020, sera réceptionnée au premier semestre de l'exercice 2023.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Réalisé 2016

Réalisé 2017

Réalisé 2018

Réalisé 2019

Réalisé 2020

Ratio d'efficience en €	596	664	829	705	736
Nombre de postes de travail	2095	2100	2100	2100	2100

Le ratio d'efficience bureautique a été établi en prenant en compte :

- les postes de travail qui regroupent les services de base mis à disposition des utilisateurs, sous forme de matériel (équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, ou sous forme logicielle (suite bureautique, messagerie personnelle), ainsi que les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) et de sauvegarde associées ;
- les solutions d'impression qui correspondent aux services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs individuels du système d'information (sont exclues les solutions d'impression de masse et de reprographie spécifiques à certains services) ;
- les télécommunications individuelles c'est-à-dire les solutions de téléphonie et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services, que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective. Elle comprend l'intégralité des coûts des solutions de mobilité hybrides (voix-données) dans le cas de solutions 3G par exemple.

Le ratio d'une valeur de 736 €, en augmentation par rapport à 2019, est justifié par l'exécution de travaux planifiés sur le parc informatique nécessaires à son maintien en condition opérationnelle. De plus, le confinement, lié à la Covid19, a nécessité l'acquisition de postes de travail supplémentaires.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 32 253 046	CP ouverts en 2020 * (P1) 27 147 926
AE engagées en 2020 (E2) 27 522 686	CP consommés en 2020 (P2) 25 235 292
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 665 059	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 9 870 672
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 065 301	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 15 364 620

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 25 836 255					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -7 909					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 25 828 346	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 9 870 672	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 15 957 674	
AE engagées en 2020 (E2) 27 522 686	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 15 364 620	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 12 158 066	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 28 115 739	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 9 864 243
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 18 251 496

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2020 s'élèvent à 28,1 M€ et sont en augmentation par rapport aux exercices précédents (25,8 M€ en 2019 et 15,7 M€ en 2018). Cette augmentation s'explique essentiellement par le renouvellement en 2020 du bail du siège de la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire pour 9 ans, pour un montant de 4,9 M€. La seule brique immobilière comprend 83 % des restes à payer. Les autres briques connaissent des décaissements réalisés majoritairement l'année après la constitution du reste à payer.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le volume des restes à payer du programme (28 115 739 €) intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 1 240 922 € (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2020 est donc de 26 874 817 €. Il se répartit ainsi :

	Restes à payer au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et au-delà
Immobilier	22 669 556	6 588 294	4 095 114	3 522 213	3 036 191	5 427 745
Informatique et télécom	2 001 984	1 083 716	425 552	290 808	201 908	0
Fonctionnement courant	1 518 604	1 507 559	7 148	2 169	1 617	110
Ressources humaines	684 673	684 673	0	0	0	0
Total	26 874 817	9 864 243	4 527 815	3 815 190	3 239 716	5 427 855

La couverture des engagements des années 2020 et antérieures nécessitera en 2021 un volume de 9,9 M€ en CP, soit un taux de couverture de 37 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

21 – Examen des comptes publics

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 441 452	1 318 742	41 760 194	40 441 452	1 118 742	41 560 194
	39 203 516	579 401	39 782 917	39 203 516	491 242	39 694 759

L'action n°21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 328 ETPT en 2020 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 181 agents de catégorie A+ ;
- 97 agents de catégorie A ;
- 29 agents de catégorie B ;
- 21 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 441 452	39 203 516	40 441 452	39 203 516
Rémunérations d'activité	26 558 903	25 778 814	26 558 903	25 778 814
Cotisations et contributions sociales	13 705 812	13 286 215	13 705 812	13 286 215
Prestations sociales et allocations diverses	176 737	138 487	176 737	138 487
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 318 742	579 401	1 118 742	491 242
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 318 742	579 401	1 118 742	491 242
Total	41 760 194	39 782 917	41 560 194	39 694 759

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action (soit 0,49 M€ en CP) regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale (0,32 M€), d'un montant équivalent à la dépense en 2019, ainsi que les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI).

Parmi ces dépenses, l'activité de commissariat aux comptes d'organisations internationales (0,17 M€) a été financée sur les recettes perçues par voie d'attributions de produits au titre des honoraires perçus en 2020 (0,57 M€). Les dépenses ont concerné essentiellement les frais de déplacements temporaires des agents concernés par ces activités.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'écart entre la prévision en loi de finances et la réalisation constatée en 2020 s'explique par :

- le recours limité aux expertises liées à la certification du fait d'internalisations de certains travaux et du report des livrables commandés en 2020 sur l'exercice 2021 ;
- l'annulation de nombreux déplacements et missions spécifiques à l'exercice des mandats de commissariats au compte, du fait des mesures sanitaires liées à la crise de la covid-19.

Il convient de noter que les autres dépenses de fonctionnement du programme sont intégralement imputées sur l'action n°27.

ACTION

22 – Contrôle des finances publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610		16 611 610	16 611 610		16 611 610
	16 301 452		16 301 452	16 301 452		16 301 452

L'action n°22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 142 ETPT en 2020 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 69 agents de catégorie A+ ;
- 48 agents de catégorie A ;
- 15 agents de catégorie B ;
- 10 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 611 610	16 301 452	16 611 610	16 301 452
Rémunérations d'activité	10 886 271	10 691 883	10 886 271	10 691 883
Cotisations et contributions sociales	5 654 055	5 551 686	5 654 055	5 551 686
Prestations sociales et allocations diverses	71 284	57 883	71 284	57 883
Total	16 611 610	16 301 452	16 611 610	16 301 452

ACTION

23 – Contrôle des gestions publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024		62 618 953 61 737 024	62 618 953 61 737 024		62 618 953 61 737 024

L'action n°23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 538 ETPT en 2020 soit 31 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 261 agents de catégorie A+ ;
- 183 agents de catégorie A ;
- 55 agents de catégorie B ;
- 39 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 618 953	61 737 024	62 618 953	61 737 024
Rémunérations d'activité	41 039 664	40 492 670	41 039 664	40 492 670
Cotisations et contributions sociales	21 310 154	21 025 081	21 310 154	21 025 081
Prestations sociales et allocations diverses	269 135	219 273	269 135	219 273
Total	62 618 953	61 737 024	62 618 953	61 737 024

ACTION

24 – Evaluation des politiques publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908		36 367 631 35 763 908	36 367 631 35 763 908		36 367 631 35 763 908

L'action n°24 « Evaluation des politiques publiques » a mobilisé 312 ETPT en 2020 soit 18 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 151 agents de catégorie A+ ;
- 106 agents de catégorie A ;

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 32 agents de catégorie B ;
- 23 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 367 631	35 763 908	36 367 631	35 763 908
Rémunérations d'activité	23 832 965	23 455 466	23 832 965	23 455 466
Cotisations et contributions sociales	12 378 857	12 181 343	12 378 857	12 181 343
Prestations sociales et allocations diverses	155 809	127 099	155 809	127 099
Total	36 367 631	35 763 908	36 367 631	35 763 908

ACTION

25 – Information des citoyens

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation		Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	
25 – Information des citoyens	7 481 167	7 165 792	7 481 167	7 481 167	7 165 792	7 481 167
			7 165 792			7 165 792

L'action n°25 « Information des citoyens » a mobilisé 60 ETPT en 2020 soit 3 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 33 agents de catégorie A+ ;
- 18 agents de catégorie A ;
- 5 agents de catégorie B ;
- 4 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 481 167	7 165 792	7 481 167	7 165 792
Rémunérations d'activité	4 911 254	4 711 969	4 911 254	4 711 969

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	2 537 190	2 428 506	2 537 190	2 428 506
Prestations sociales et allocations diverses	32 723	25 318	32 723	25 318
Total	7 481 167	7 165 792	7 481 167	7 165 792

ACTION**26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059		4 919 745 4 839 059	4 919 745 4 839 059		4 919 745 4 839 059

L'action n°26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics » a mobilisé 41 ETPT en 2020 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 22 agents de catégorie A+ ;
- 12 agents de catégorie A ;
- 4 agents de catégorie B ;
- 3 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 919 745	4 839 059	4 919 745	4 839 059
Rémunérations d'activité	3 230 248	3 179 287	3 230 248	3 179 287
Cotisations et contributions sociales	1 668 009	1 642 586	1 668 009	1 642 586
Prestations sociales et allocations diverses	21 488	17 187	21 488	17 187
Total	4 919 745	4 839 059	4 919 745	4 839 059

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

27 – Pilotage et soutien des juridictions financières

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	28 177 299 26 943 285	55 258 023 54 991 291	27 080 724 28 048 006	24 367 061 24 744 050	51 447 785 52 792 056

L'action n°27 « Pilotage et le soutien des juridictions financières » a mobilisé 342 ETPT en 2020 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 53 agents de catégorie A+ ;
- 87 agents de catégorie A ;
- 113 agents de catégorie B ;
- 89 agents de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

La dépense réalisée est supérieure à la prévision effectuée en loi de finances initiale. Cet écart résulte de la non-prise en compte dans la prévision :

- des attributions de produits de l'exercice relatives à des cessions (34 814 €) ;
- des mouvements réglementaires de reports de 2018 à 2019 (1,63 M€ en CP). Ce report a été assuré au titre du schéma stratégique immobilier des juridictions financières dont la gestion est assurée sur plusieurs exercices.

Du fait de ces mouvements, les crédits disponibles de l'action n°27 s'élevaient à 26,04 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 080 724	28 048 006	27 080 724	28 048 006
Rémunérations d'activité	17 299 516	17 877 550	17 299 516	17 877 550
Cotisations et contributions sociales	9 670 678	10 053 747	9 670 678	10 053 747
Prestations sociales et allocations diverses	110 530	116 709	110 530	116 709
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 193 799	26 276 449	23 272 061	23 156 591
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 193 799	26 276 449	23 272 061	23 156 591
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 940 000	642 394	1 051 500	1 563 018
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 005 000	642 394	677 500	1 563 018
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	935 000		374 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 500	24 441	43 500	24 441
Transferts aux autres collectivités	43 500	24 441	43 500	24 441
Total	55 258 023	54 991 291	51 447 785	52 792 056

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Toutes les dépenses de fonctionnement du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale et de celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales particulièrement), qui sont imputées sur l'action n°21. Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 23,15 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

	CP (en M€)	%
Immobilier	8,94	39%
Fonctionnement Courant	5,33	23%
Informatique	6,12	26%
Ressources humaines	2,76	12%
Total général	23,15	100%

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (8,94 M€ en CP) :

Les dépenses se déclinent en trois postes :

- les travaux immobiliers pour 0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP, comprenant la part non immobilisée en investissement des travaux inscrits au schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- les prises à bail et charges associées dont les taxes : 5,81 M€ en AE et 3,83 M€ en CP. En plus des divers baux engagés annuellement pour des locaux d'archives ou des locations de parking pour un montant de 0,91 M€ en AE, l'année 2020 se caractérise par le renouvellement du bail du siège de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire pour 9 ans, pour un montant de 4,9 M€ en AE.
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 3,86 M€ en AE et 4,51 M€ en CP. Il convient de noter que les principales dépenses procèdent d'engagements pluriannuels sur des périodes moyennes de 3 ans (énergie, nettoyage, prestations de gardiennage et de sécurité), permettant des gains achat significatifs.

en M€	CP
Maintenances et entretien courant (vérifications)	1,23
Menus travaux (dits du locataire)	0,84
Energie et fluides	0,78
Nettoyage, gardiennage	1,49
Autres dépenses	0,17
Total	4,51

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour (qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées) et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	3 581 571	34%	3 855 316	43%
CRTC	6 970 533	66%	5 087 895	57%
Total	10 552 103	100%	8 943 210	100%

Dépenses de fonctionnement courant (5,33 M€ en CP) :

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dépenses logistiques : 2,50 M€

Ces crédits se répartissent ainsi :

en M€	CP
coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile	0,30
frais de changement de résidence	0,16
accueil physique et téléphonique	0,41
achat ou location de mobilier	0,21
fournitures de bureau et achat de papier	0,26
frais d'affranchissement et de courrier	0,17
acquisition et maintenance de matériels techniques (dont visioconférence, sonorisation, vidéos)	0,32
frais de logistiques et entretien divers	0,67

Frais de déplacements temporaires : 0,82 M€ en CP

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Cette activité a été particulièrement impactée par la crise de la covid-19 du fait de l'annulation de nombreuses missions. Ainsi, 1 930 jours de mission ont été effectués en 2020, contre 5 750 jours en 2019. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action n°21 (717 jours).

Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,17 M€ en CP

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

Frais de documentation : 0,55 M€ en CP

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

Dépenses de communication : 0,42 M€ en CP

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse, les achats d'objets promotionnels particulièrement dans le cadre des journées européennes du patrimoine, ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

Dépenses d'études et d'expertises : 0,66 M€ en CP

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par l'utilisation des outils numériques et l'ouverture des données.

Gestion des liasses : 0,20 M€ en CP

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptables publics aux juridictions financières.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	4 067 470	72%	3 776 227	71%
CRTC	1 584 900	28%	1 556 155	29%
Total	5 652 369	100%	5 332 381	100%

Dépenses informatiques et de télécommunications (6,12 M€ en CP) :

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers. Pour ce faire, les dépenses ont poursuivi deux orientations :

- l'achat, le développement de logiciels et d'applications « métiers » : 3,3 M€ en CP. Ces actions ont porté notamment sur les développements d'un nouveau SI de programmation des travaux et d'un logiciel d'aide à la rédaction (Plume), ainsi que sur la mise en production du nouveau SI de gestion RH intégré au CISIRH (Renoirh). Ces actions se caractérisent par le recours de plus en plus important à une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage réalisée par des prestataires extérieurs ;
- les dépenses nécessaires à l'exploitation informatique et téléphonique (détaillées dans le tableau ci-après) : 2,81 M€ en CP.

En M€	CP
Téléphonie	0,16
Assistance informatique aux utilisateurs (9521)	0,47
Coût des réseaux et maintenance	1,18
Matériels informatiques	0,60
Coûts des moyens d'impression	0,10
Site internet	0,25
Autres dépenses	0,06
Total	2,81

Dépenses liées à la gestion des personnels (2,76 M€ en CP) :

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage : 0,66 M€, moins élevés que l'exécution 2019 du fait de l'annulation ou de l'organisation en distanciel de plusieurs formations en raison du confinement et des mesures sanitaires ;
- les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : 0,17 M€ ;
- le remboursement des personnels mis à disposition, par des personnes morales autres que l'État (0,35 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé pour 1,58 M€, comprenant les frais de restauration collective (0,62 M€), la médecine de prévention (0,06 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations, à la famille et diverses dépenses dont des expertises (0,33 M€), la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,32 M€) et l'achat de matériel sanitaire pour lutter contre la pandémie de la covid-19 (masques et solution hydroalcoolique principalement) (0,25 M€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses d'investissement de la Cour des comptes et des autres juridictions financières sont exécutées sur cette action. Le montant total des investissements s'est élevé à 0,64 M€ en AE et 1,56 M€ en CP. La dépense constatée est supérieure en CP à la prévision du fait de restes à payer basculés en 2020 alors qu'il était envisagé de les couvrir en 2019. Contrairement aux prévisions, l'intégralité des dépenses d'investissement ont été imputées en immobilisations corporelles (des dépenses informatiques qu'il était initialement envisagé d'immobiliser ne l'ont pas été). La dépense se répartit comme suit :

Unités de justification	CP (en M€)	%
-------------------------	------------	---

Immobilier	1,44	92%
Fonctionnement Courant	0,13	8%
Informatique		0%
Ressources humaines		0%
Total général	1,56	100%

Le poste « Immobilier », comprend des immobilisations corporelles uniquement. Il correspond à des travaux réalisés au titre du schéma immobilier des juridictions financières dont la restructuration d'une colonne sanitaire au sein de l'emprise Cambon.

Le poste « Fonctionnement courant » comprend des immobilisations corporelles uniquement et recouvre :

- 0,063 M€ pour le renouvellement d'une partie du parc automobile des juridictions financières ;
- 0,063 M€ pour l'achat de matériel audiovisuel.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action n°27 ont été consommés en 2020 à hauteur de 24 441 € en AE et CP, contre 43 500 € inscrits en prévision. Cet écart s'explique par la suspension, en raison de la pandémie, des cotisations 2020 des chambres régionales et territoriales des comptes à l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI).

Les consommations correspondent aux cotisations d'adhésion versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle suivantes :

- l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « *The International Organisation of Supreme Audit Institutions* » (INTOSAI) ;
- l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) ;
- l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « *European Organisation of Supreme Audit Institutions* » (EUROSAI).